



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale  
12 février 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 27<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 10 novembre 2006, à 11 h 30

*Présidente* : Mme Intelmann ..... (Estonie)

## Sommaire

Point 57 de l'ordre du jour : élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

- a) Mise en œuvre de la première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (*suite*)
- b) Coopération pour le développement industriel (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-61095 (F)



La séance est ouverte à 11 h 15.

**Point 57 de l'ordre du jour : élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement**  
(suite) (a/61/307)

**a) Mise en œuvre de la première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)** (suite) (A/61/308)

**b) Coopération pour le développement industriel**  
(suite) (A/61/305)

1. **M. Schölvinck** (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général sur la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (A/61/308), qui décrit brièvement le lien entre la Journée internationale et les droits de l'homme, analyse l'utilité de l'approche des droits de l'homme en tant qu'outil de réduction de la pauvreté et rend compte de la célébration de la Journée internationale dans le monde entier.

2. Parmi les conclusions de l'étude, l'intervenant fait surtout valoir que c'est l'occasion d'encourager le dialogue et la collaboration entre les parties prenantes et que la participation des pauvres eux-mêmes est importante. Cette participation accroît la capacité d'action des pauvres car elle leur donne un cadre où ils peuvent exprimer leurs préoccupations. La nécessité d'inclure ceux qui vivent dans la pauvreté dans tous les efforts entrepris pour éliminer la pauvreté est un message crucial qui devrait être répété tout au long de l'année.

3. Le rapport conclut que la célébration de la Journée internationale peut constituer un important point de ralliement pour les campagnes nationales et mondiales menées en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les objectifs relatifs à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Il recommande notamment que les droits de l'homme soient systématiquement abordés lors des débats sur le développement en tant qu'outil essentiel de l'élimination de la pauvreté, que la Journée internationale soit une journée nationale pour agir en mettant à contribution toutes les parties prenantes et tous les citoyens, que la participation des personnes vivant dans la pauvreté soit une composante fondamentale de la célébration de la Journée internationale et que l'on s'efforce tout

particulièrement d'inclure les groupes les plus marginalisés.

4. L'intervenant présente ensuite le rapport du Secrétaire général sur la célébration de l'Année internationale du microcrédit (2005) (A/61/307), qui décrit les efforts déployés sur le plan national et met en relief les principales activités et manifestations organisées au niveau international en partenariat avec divers acteurs.

5. Le rapport indique que la célébration de l'Année internationale a contribué dans une mesure sensible à mieux faire connaître au monde le microcrédit et le microfinancement en tant qu'outils importants de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire. Plus de 60 pays ont créé des comités nationaux et plus de 100 pays ont joint leurs efforts aux initiatives mondiales visant à développer les programmes de microfinancement. Plus de 300 conférences, forums et autres manifestations ont été organisés pour célébrer l'Année internationale et encourager les débats sur les modalités permettant de faciliter l'accès des personnes vivant dans la pauvreté à des services financiers valables.

6. L'une des initiatives marquantes de l'Année internationale a été le rapport *Building Inclusive Financial Sectors for Development* (Mise en place de secteurs financiers accessibles à tous en faveur du développement), qui porte sur les difficultés de la création de secteurs financiers accessibles à tous et se veut un outil pour les décideurs.

7. L'un des importants résultats de l'Année internationale a été la création du Groupe de conseillers des Nations Unies sur les secteurs financiers accessibles à tous, qui compte une vingtaine de membres, dont des hauts responsables de plusieurs institutions financières de premier plan appartenant au secteur privé, de gouvernements, de banques centrales, d'organismes de développement, d'institutions de microfinancement et autres fournisseurs de services financiers, des institutions de Bretton Woods et d'universités. Le Groupe donnera suite à plusieurs volets des initiatives prises durant l'Année internationale, mais il veillera surtout et très attentivement à encourager, à appuyer et à suivre les progrès mondiaux vers la mise en place de secteurs financiers accessibles à tous.

8. Enfin, l'attribution du Prix Nobel de la paix 2006 au Professeur Muhammad Yunus et à la Grameen Bank

a mis en valeur le rôle que le microcrédit et le microfinancement peuvent jouer dans l'amélioration de la vie des pauvres partout dans le monde et a donné à tout le monde l'envie de s'inspirer des réalisations de l'Année internationale.

9. **M. de Groot** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)) dit que, comme le Directeur général de l'ONUDI l'a expliqué en détail à la 23e séance, l'ONUDI centre actuellement ses efforts sur trois priorités thématiques : la réduction de la pauvreté au moyen d'activités de production, le renforcement des capacités commerciales et l'énergie et l'environnement. À l'intérieur de chaque thème, l'accent est mis sur les points forts et l'expérience spécifiques de l'organisation.

10. Afin d'apporter des réponses complètes aux besoins des États Membres en matière de développement, l'ONUDI travaille en étroite collaboration avec des organismes ayant des mandats complémentaires : l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international (CCI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le secrétariat du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal. Récemment, l'ONUDI a signé avec la FAO un mémorandum qui porte sur des activités communes en agro-industries et industries alimentaires et biocarburants. Des fonctionnaires de l'ONUDI seront affectés à Rome pour accélérer le développement de ces activités, en étroite coopération avec le Fonds international de développement agricole (FIDA).

11. Les partenariats tiennent une place importante dans la stratégie de l'ONUDI, notamment la promotion du partenariat Sud-Sud et une étroite collaboration avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

12. **M. Mally** (États-Unis d'Amérique) dit que l'élimination de la pauvreté est un impératif moral qui mérite une attention constante de la part de l'Organisation des Nations Unies et de tous ses États Membres. Certes, l'ampleur de la tâche à accomplir paraît décourageante mais de nombreux pays y réussissent. Il est possible de transformer les cercles

vicieux de la pauvreté en cercles vertueux de la croissance et de la prospérité.

13. Le rapport du Secrétaire général sur la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (A/61/308) établit un lien entre l'absence de droits et la persistance de la pauvreté. Certes, la délégation américaine pourrait remettre en question certaines définitions des droits et les conclusions correspondantes, mais il reste que l'élimination de la pauvreté est une question complexe, qui suppose une action réciproque, sur une longue période, entre de nombreuses politiques gouvernementales mises en œuvre dans différents domaines et les actions et décisions des particuliers, des ménages et des entreprises, sur fond d'évolution des conditions économiques. Elle suppose également un accroissement de la productivité par une accumulation de capital et de compétences. Ce qui est évidemment en contradiction avec l'idée que la pauvreté pourrait être éliminée au moyen d'une très grosse intensification des transferts des pays riches vers les pays pauvres. Néanmoins, les États-Unis n'hésitent pas à fournir l'Aide publique au développement (APD) s'il y a lieu, comme en témoigne le fait que leur APD a triplé de 2000 à 2005.

14. Le débat de haut niveau du Conseil économique et social à sa session de fond de 2006 a porté sur le droit à un emploi utile et à un « travail décent ». À cette occasion, la délégation des États-Unis a mis en relief la contribution décisive de la création d'emplois à l'élimination de la pauvreté. Qui dit capacité de travailler dit droit à la vie, surtout pour les pauvres d'entre les pauvres. Et l'élimination de la pauvreté tient en grande partie à la création d'entreprises et d'emplois. On peut donc obtenir des résultats considérables rien qu'en supprimant les barrières qui empêchent les gens de donner la pleine mesure de leurs capacités. L'immatriculation des biens et l'application des contrats aideraient les microentreprises à sortir du secteur informel, à accéder au financement et à créer davantage d'emplois. Donner une éducation aux filles et l'égalité des chances aux femmes se traduirait par une amélioration de la santé des femmes et de leurs enfants, et par une plus grande productivité des économies.

15. L'intervenant met l'accent sur le rôle des marchés concurrentiels, qui répartissent rationnellement les ressources, stimulent les innovations, fournissent des biens et des services et répartissent les risques.

L'existence d'effets externes et de marchés infructueux est clairement établie. Toutefois, dans la plupart des endroits où il existe une pauvreté généralisée et extrême, les marchés sont infructueux parce que les gouvernements ne leur ont pas permis d'être fructueux. L'élimination du débat sur les marchés n'est pas de bon augure pour l'élimination de la pauvreté.

16. **M. Schölvinck** (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales) dit que l'élimination de la pauvreté est en effet une question complexe et qu'il est crucial d'harmoniser les politiques. Notant que l'élimination de la pauvreté est à l'ordre du jour de la Deuxième Commission mais non à celui de la Troisième Commission, il souligne la nécessité de mieux relier les unes aux autres les politiques économiques et sociales et d'abolir la séparation artificielle qui existe actuellement.

17. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint, Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) dit que, même si la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) a permis une meilleure prise de conscience de la nature de la pauvreté, une plus grande reconnaissance des liens intrinsèques entre l'élimination de la pauvreté et la paix mondiale et un renforcement du partenariat mondial, l'élimination de la pauvreté reste le principal problème qui se pose au monde puisque plus d'un milliard de personnes sont plongées dans l'extrême pauvreté.

18. Les travaux du Professeur Amartya Sen, lauréat du Prix Nobel d'économie 1998, ont contribué à un changement décisif des conceptions et introduit un concept multidimensionnel de la pauvreté et du développement. Alors qu'auparavant, le développement était mesuré en termes de PIB par habitant et la pauvreté uniquement en termes d'absence de revenu, aujourd'hui, le développement humain est décrit en termes de mise en valeur de précieuses capacités humaines et on insiste beaucoup sur les libertés et les droits individuels.

19. La lutte contre la pauvreté est une lutte pour la sécurité humaine. Elle signifie défendre les libertés essentielles des personnes contre les dangers créés par le dénuement, les récessions économiques et les maladies et leur donner la capacité de faire face à ces

dangers. Ce sont les tâches de tout État bien gouverné. L'élimination de la pauvreté est une composante fondamentale de la stabilité et de la paix mondiales.

20. Comme l'affirme le rapport du Secrétaire général sur la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (A/61/308), il existe une approche de la réduction de la pauvreté sous l'angle des droits de l'homme reconnue et appliquée à l'échelon international. Elle fait ressortir le lien entre la réduction de la pauvreté et les questions de responsabilité, et non d'aide sociale ou de charité, et met les décideurs en demeure de définir qui sont les personnes les plus vulnérables et de mettre en œuvre des stratégies appropriées pour les aider. La manière dont le rapport décrit en termes clairs les droits de l'homme comme un outil d'élimination de la pauvreté mérite de retenir toute l'attention de la Commission.

21. Sur les 50 pays les moins avancés (PMA), 34 se trouvent en Afrique, et 93 de ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté se trouvent en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. Puisque la pauvreté est en partie déterminée par la capacité des ménages d'accéder à l'équipement et à d'autres services financiers essentiels, le microcrédit et d'autres services financiers peuvent apporter une nette amélioration à la vie des pauvres. En outre, le microcrédit est un investissement intelligent dans le capital humain et il est l'une des stratégies clefs adoptées pour réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015. De plus en plus de données factuelles confirment que cette démarche est la bonne. Dans les PMA, le microcrédit est un outil qui permet effectivement d'éliminer la pauvreté et de rendre les gens plus autonomes, en particulier les femmes. L'intervenant se réjouit tout particulièrement de l'attribution du Prix Nobel de la paix 2006 au Professeur Muhammad Yunus et à son institution pionnière, la Grameen Bank.

22. Lors de la récente Réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, il a été reconnu que la situation socioéconomique des PMA reste précaire et exige une attention constante de la part de la communauté internationale, et que la plupart des PMA ont peu de chances d'atteindre les buts et objectifs assignés par le Programme. Le développement de ces pays est ralenti par de nombreux facteurs : faiblesses structurelles, capacités limitées, insuffisance des infrastructures, capacité limitée de

mobiliser et d'attirer des ressources, dette extérieure écrasante, vulnérabilité aux chocs extérieurs, catastrophes naturelles, conflits incessants et maladies. Parmi les autres problèmes figurent la forte croissance démographique, l'urbanisation croissante, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques. En outre, la lutte contre la pauvreté exige une bonne gouvernance.

23. La réduction de la pauvreté ne peut être accomplie en une décennie. Le développement est un long processus qui demande non seulement de la volonté et de la détermination mais également de la patience et beaucoup de souplesse. La Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté a déclenché le processus. Nous ne devons pas laisser ce processus échouer ou s'inverser.

24. **La Présidente** invite la Commission à mener un débat général sur la question.

25. **Mme Fernández** (Finlande), parlant au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie et Serbie), ainsi que du Liechtenstein, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'élimination de la pauvreté reste l'objectif prioritaire de la stratégie de l'Union européenne en matière de coopération pour le développement. Les États membres de l'Union européenne et la Commission européenne appuient la mise en œuvre de stratégies nationales de réduction de la pauvreté, en donnant la priorité aux PMA. Les indicateurs des objectifs du Millénaire aident l'Union européenne à stimuler les efforts entrepris en vue d'éliminer la pauvreté, et elle reste attachée au partenariat mondial au service du développement tel qu'il est envisagé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

26. L'Union européenne a centré systématiquement son attention sur la pauvreté depuis le Sommet mondial pour le développement social tenu en 1995, lors duquel l'élimination de la pauvreté, le plein emploi productif et l'intégration sociale ont été définis comme les trois plus grands défis à relever pour parvenir au développement durable, l'accent étant mis sur l'objectif d'un travail décent pour tous.

27. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a baissé de plus de 100 millions au cours de la dernière décennie mais le nombre total des personnes vivant dans un dénuement total s'élève à plus d'un milliard. Il incombe avant tout aux pays eux-mêmes d'assurer leur propre développement au moyen d'une bonne gouvernance et de stratégies nationales de réduction de la pauvreté, qui devraient porter sur les importants problèmes de l'éducation et de la santé. La communauté internationale devrait appuyer leurs efforts.

28. Comme, souvent, le travail est le seul bien ayant une valeur marchande dont les pauvres disposent, les efforts entrepris pour réduire la pauvreté doivent porter sur les droits sociaux, la protection sociale, l'intégration sociale et le dialogue social et la création d'emplois, ainsi que la promotion de l'égalité des sexes, de l'esprit d'entreprise et de l'aptitude à l'emploi, en mettant l'accent en particulier sur les jeunes.

29. L'intervenante félicite le Directeur général de la Grameen Bank du Bangladesh et son équipe pour leurs travaux sur le microfinancement, qui ont prouvé que le microfinancement permet réellement de sortir les gens de l'extrême pauvreté en mettant des ressources et une capacité d'action entre les mains de millions de particuliers. À cet égard, il faudrait créer davantage de services financiers accessibles à tous, par exemple en reproduisant ou en agrandissant le modèle de la Grameen Bank, et en réduisant les coûts des services grâce à l'utilisation des innovations technologiques.

30. **M. Talbot** (Guyane), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que le Groupe de Rio partage l'avis du Secrétaire général, selon lequel l'élimination de la pauvreté n'est pas seulement un objectif de développement mais également un droit humain. Le développement et l'élimination de la pauvreté, en particulier dans le cadre des objectifs du Millénaire, sont au centre de l'attention de la communauté internationale depuis une décennie.

31. Malgré quelques progrès accomplis depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, il reste encore beaucoup à faire. De graves inégalités de la répartition de la richesse subsistent dans les pays de Groupe de Rio, où une personne sur quatre vit avec moins de deux dollars par jour. Selon le rapport de la Banque mondiale intitulé « Poverty Reduction and Growth: Virtuous and Vicious Circles » (Réduction de

la pauvreté et croissance: cercles vertueux et vicieux), la pauvreté devrait être traitée suivant des modalités intégrées et complètes, avec des efforts particuliers pour les questions telles que l'éducation, la santé et le logement.

32. Un rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur les objectifs du Millénaire a révélé que 18,6 % de la population de l'Amérique latine et des Caraïbes vivent dans une extrême pauvreté et que le pourcentage est de 42,9 % dans les zones rurales. Puisque près de 90 % de la population extrêmement pauvre de la région vit dans des pays à revenu intermédiaire, il conviendrait de revoir l'approche centrée sur les pays pauvres et de diriger plutôt les efforts vers les personnes pauvres. À ce sujet, des mesures immédiates s'imposent et le Groupe de Rio demande à ses partenaires de développement d'honorer les engagements pris, concernant notamment l'Aide publique au développement qui doit représenter 0,7 % du PIB.

33. Les réformes économiques structurelles entreprises par les pays du Groupe de Rio au cours des dernières années ont permis d'obtenir des progrès sensibles en matière de stabilité macroéconomique, de relance de la croissance, d'intégration internationale et d'intégration régionale, et surtout de libéralisation de l'économie, d'accélération de la croissance et de réduction de l'inflation. Les gouvernements ont consacré des ressources à des investissements sociaux afin de réduire le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, combinant ainsi l'utilisation des retombées positives de la croissance et la répartition progressive du revenu.

34. Les conditions internationales devraient favoriser une croissance économique soutenue, l'accroissement des investissements, la compétitivité des entreprises, l'assistance financière et technique, le transfert de technologies et la formation, afin d'aider les pays du Groupe de Rio à mieux répondre aux besoins élémentaires de leurs citoyens et à améliorer leurs conditions de vie et leurs moyens de subsistance. La communauté internationale devrait donc prendre des mesures concertées et coordonnées pour éliminer la pauvreté, promouvoir le développement mondial en orientant davantage et plus efficacement l'aide au développement, définir et soutenir des sources de financement de substitution, combler le fossé numérique et faciliter le développement durable et la libéralisation des échanges.

35. Un système commercial et financier qui soit ouvert et fondé sur des normes prévisibles et non discriminatoires est indispensable, notamment concernant l'agriculture – sans protectionnisme ni subventions à la production et à l'exportation. Les pays devraient faire preuve de la volonté politique nécessaire pour reprendre les négociations de l'OMC et mener à bonne fin le cycle de négociations de Doha.

36. La lutte contre la pauvreté et la faim est le plus grand défi éthique et moral que l'humanité ait à relever et il convient de l'aborder dans un esprit de solidarité, dans le cadre d'une alliance mondiale au service du développement et en prenant des mesures concrètes. À ce sujet, le moment est venu d'accorder davantage d'attention aux propositions présentées par certains pays du Groupe de Rio, telles que l'initiative Action contre la faim et la pauvreté, la proposition relative à un fonds humanitaire international et l'appel en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre humain mondial. Certes, le développement ne se limite pas à la lutte contre la pauvreté mais on doit continuer de considérer l'élimination de ce fléau comme un test pour les efforts collectifs visant à accélérer le développement.

37. **M. Atiyanto** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que l'objectif de l'élimination de la pauvreté est loin d'être atteint, et que la croissance de l'économie mondiale ne suffirait pas à soutenir les efforts que les PMA doivent déployer pour atteindre les objectifs du Millénaire, en particulier celui qui a trait à la pauvreté. En effet, les déséquilibres mondiaux et la pauvreté généralisée continuent de poser des problèmes. La célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté et celle de l'Année internationale du microcrédit (2005) ont certainement permis de donner un nouvel élan à l'obligation d'éliminer la pauvreté. Il faudrait en faire davantage pour réaliser les objectifs du Millénaire d'ici à 2015. À cet égard, un partenariat mondial au service du développement devrait intervenir et jouer pleinement son rôle et il faudrait redoubler d'efforts pour appliquer la résolution 60/265 de l'Assemblée générale sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire et les autres objectifs convenus au niveau international. Il faudrait se pencher sur les déséquilibres de l'économie mondiale, augmenter les flux de capitaux qui vont vers les pays en développement pour servir le

développement et alléger le fardeau de la dette extérieure des pays en développement; il faudrait également appliquer davantage des pratiques commerciales loyales et faciliter l'accès aux marchés des produits d'exportation des pays en développement.

38. La coopération économique revêt une importance cruciale dans l'élimination de l'écart de développement entre les pays membres. Dans ce domaine, l'ASEAN a adopté des politiques en faveur des pauvres, de la croissance et de l'emploi, en application de la Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'une série de mesures, notamment une initiative relative à l'intégration, le Programme d'action de Vientiane et le cadre du Plan d'action pour le développement rural et l'élimination de la pauvreté (2004-2010), au titre duquel elle travaille avec des organismes tels que la Banque mondiale et le PNUD. En outre, elle plaide en faveur de la coopération Sud-Sud et des accords tripartites avec des partenaires de développement et s'emploie à promouvoir le microfinancement en tant qu'outil de la réalisation des objectifs du Millénaire. De plus, l'ASEAN s'emploie à définir les éléments clefs d'un « pacte du Millénaire pour le développement » qui porte sur une collaboration intersectorielle aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire.

39. L'Association met en place un réseau de communication et de transport en prêtant une attention particulière à son pays membre sans littoral, de façon à aider celui-ci à devenir plus compétitif au sein de l'ASEAN et de la coopération commerciale et économique interrégionale.

40. **M. Snoussi** (Tunisie) dit qu'en fait, alors que la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté touche à sa fin, la pauvreté et la faim s'aggravent. Pour de nombreux pays en développement, une amélioration de leur situation socioéconomique et la réalisation des objectifs du Millénaire restent hors de portée. S'agissant de l'Afrique en particulier, la CNUCED plaide pour une nouvelle « architecture de l'aide », dans le cadre de laquelle l'aide à l'Afrique serait doublée pour donner au continent une forte impulsion qui lui permettrait d'atteindre les objectifs fixés.

41. Le combat contre la pauvreté ne peut être gagné sans un réel partenariat mondial au service du développement. Cela implique une coopération et un

soutien en ce qui concerne le système commercial multilatéral, une aide publique au développement, une dette extérieure tolérable, le transfert de technologies et la participation effective des pays en développement à la prise des décisions économiques et sociales. Le partenariat mondial au service du développement devrait promouvoir la culture de la solidarité et l'esprit de partage. Dix ans après, la pauvreté et la faim constituent toujours un obstacle au développement et une menace pour la sécurité. On espère que la deuxième Décennie donnera plus de résultats concrets.

42. **M. Raghavan** (Inde) dit que la pauvreté persistante est un produit dérivé de la libéralisation et des politiques des institutions économiques internationales. Les systèmes financiers et commerciaux internationaux doivent être réaménagés de façon à apporter un soutien constructif aux efforts nationaux d'élimination de la pauvreté. Pour sa part, l'Inde travaille à promouvoir la coopération Sud-Sud, notamment en consentant des prêts à des conditions de faveur à l'Afrique de l'Ouest, en annulant les dettes des pays pauvres très endettés et en permettant aux exportations des PMA d'accéder en franchise à son marché.

43. Les pays en développement ont l'obligation de fournir des ressources financières ainsi qu'un appui au renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Des sources de financement planifiées et novatrices et un traitement spécial et différencié revêtent une importance cruciale. Pour parer au risque de désindustrialisation, les pays en développement, pour leur part, doivent garder une certaine souplesse et une marge d'action en ce qui concerne l'accès aux marchés non agricoles.

44. L'Inde s'est dotée d'une stratégie nationale pour accélérer la croissance économique et améliorer la qualité de vie des pauvres grâce à des programmes ciblés d'élimination de la pauvreté. La pauvreté a reculé de quelque 12 % depuis 1987 et les programmes devraient aider l'Inde à honorer son engagement de réduire le coefficient de pauvreté de 5 % encore d'ici à 2007 et de 15 % d'ici à 2015.

45. L'Inde se réjouit de l'élan donné par l'Année internationale du microcrédit (2005) à l'instauration d'un environnement propice à l'exploitation du microcrédit et du microfinancement en tant qu'outils de l'élimination de la pauvreté. La prochaine étape doit consister à s'attaquer à la question du financement du

renforcement des capacités et autres systèmes d'appui, afin que des institutions de microcrédit et de microfinancement puissent être établies dans les pays en développement où il n'en n'existe pas encore.

46. **M. Duong Hoai Nam** (Viet Nam) dit que, sur de nombreux points, sa délégation partage le point de vue du rapport du Secrétaire général sur l'élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement, en particulier sur les recommandations relatives à la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire.

47. Bien que certains pays aient avancé dans la réalisation des objectifs du Millénaire, de nombreux pays en développement ne pourront pas atteindre les buts fixés. Les pays en développement ont besoin d'une aide pour améliorer leur capacité d'exportation ainsi que leur accès aux marchés des technologies de pointe et aux marchés financiers et pour participer davantage aux dispositifs internationaux de coopération économique, surtout à l'OMC. Le Viet Nam se réjouit de l'engagement collectif pris par les pays de l'Union européenne de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'Aide publique au développement et du fait que le Groupe des Huit a accepté d'annuler toutes les dettes impayées des pays pauvres très endettés qui répondent aux critères requis.

48. En 2004, le Viet Nam avait réduit de 60 % le coefficient de pauvreté de 1993, atteignant ainsi l'objectif de la réduction de moitié de la pauvreté 10 ans avant l'échéance. Il a également réussi à éliminer l'analphabétisme et à assurer l'enseignement primaire pour tous. Ces importantes réalisations ont été possibles grâce au précieux soutien des organismes des Nations Unies, d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux, d'organisations non gouvernementales internationales et de particuliers étrangers. Le Viet Nam espère qu'il continuera de bénéficier de leur appui et de leur assistance à l'avenir.

49. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que, grâce à la célébration de l'Année internationale du microcrédit (2005), le monde est plus conscient que le microcrédit est un outil important de la lutte contre la pauvreté. Au cours des vingt dernières années, les programmes de microfinancement se sont répandus dans le monde et, lors du Sommet mondial du microcrédit (2006), il a été prévu de lancer une nouvelle campagne pour permettre à 175 millions de familles parmi les plus pauvres du

monde de bénéficier d'un crédit finançant une activité indépendante et d'autres services commerciaux d'ici à la fin de 2015.

50. Le microfinancement a contribué à la création de capital, à la création d'emplois et à la sécurité économique et a aidé des pauvres, en particulier des femmes, à devenir autonomes. En veillant soigneusement à choisir une stratégie tenant compte des besoins de chaque sexe, les institutions de microfinancement ont la possibilité de rendre les femmes autonomes sur le plan social et politique en leur donnant l'autonomie financière. L'ONU est de plus en plus engagée dans la consolidation de la paix dans des régions du monde déchirées par la guerre et le microcrédit pourrait également jouer un rôle important dans le soutien à la paix.

51. Grâce à ses rapides progrès socioéconomiques, le Bangladesh est classé dans la catégorie des pays intermédiaires selon l'indicateur du développement humain du PNUD. Le microcrédit a joué un rôle important dans les réalisations du pays en matière de développement et une étude exhaustive faite par la Banque mondiale a révélé que 40 % de la réduction de la pauvreté au Bangladesh sont directement imputables au microcrédit.

*La séance est levée à 13 h 5*